



AVIS DERECRUTEMENT

La Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR), Direction des Ressources Humaines et de l'Action Sociale, Sous-Direction du Recrutement et de la Formation lance l'ouverture d'un concours de recrutement dans le grade de médecin généraliste de la santé publique, au profit de ses établissements pénitentiaires selon le tableau ci-après :

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Nombre de postes Budgétaires ouverts	Structure d'affectation
Médecin généraliste de la santé publique	Concours Sur titres	Diplôme de Docteur en médecine ou un titre reconnu équivalent	350	Adrar, Chlef, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Béjaïa, Biskra, Béchar, Blida, Bouira, Tamanrasset, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-ouzou, Alger, Djelfa, Jijel, Sétif, Saida, Skikda, Sidi Bel Abbés, Annaba, Guelma, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Mascara, Ourgla, Oran, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumédès, El-Taraf, Tindouf, Tissemsilt, El-oued, Khenchela, Tipaza, Ain-Defla, Naâma, Ghardaïa, Relizane.

Les dossiers de candidature au concours de recrutement doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite ;
- une copie de la carte nationale d'identité ;
- une copie du titre, ou du diplôme exigé, auquel sera joint le relevé de notes du cursus d'étude ou de formation ;
- une fiche de renseignements dûment remplie par le candidat (**Modèle n° 02**), téléchargée sur le site de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion www.dgapr.mjustice.dz ou de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (www.concours-fonction-publique.gov.dz) ou (www.dgfp.gov.dz).

Les candidats définitivement admis au concours de recrutement seront, préalablement, à leur nomination dans le grade postulé, invités à compléter leurs dossiers administratifs par l'ensemble des autres documents ci-après :

- une copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national ;
- un extrait du casier judiciaire, en cours de validité ;
- un extrait de l'acte de naissance ;
- deux (2) certificats médicaux (médecine générale et ptisiologie délivrés par un médecin spécialiste) attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé ;
- deux (02) Photos d'identité ;
- une attestation de fils ou de veuve de chahid, le cas échéant.

Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis au concours sur titres doivent comporter, notamment :

- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la spécialité, dans le secteur privé, le cas échéant, accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné ;
- une attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou sociale des jeunes diplômés en qualité de contractuel, le cas échéant ;
- un document justifiant le suivi par le candidat d'une formation complémentaire au titre ou diplôme requis dans la même spécialité, le cas échéant ;
- un document relatif aux travaux ou études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant ;
- une fiche familiale d'état civil pour les candidats mariés ;
- une attestation justifiant que le candidat est major de promotion, le cas échéant ;
- une attestation justifiant l'handicap du candidat, le cas échéant ;

Important :

* Pour les candidats fonctionnaires, joindre une autorisation de participation au concours et l'engagement de démission de son poste d'origine en cas de réussite (signés par l'employeur).

* pour le diplôme équivalent au diplôme exigé, joindre l'attestation d'équivalence.

Délais des inscriptions et dépôt des dossiers :

L'inscription au concours de recrutement se fera en même temps que le téléchargement du dossier de candidature (copie scannée) en ligne sur le site électronique de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (www.dgapr.mjustice.dz), le dossier (format papier) peut être envoyé à l'adresse suivante : **Rue du 11 décembre 1960 El Biar - Alger**, et ce dans un délai de **trente (30) jours ouvrables** à compter de la date de la parution du premier placard publicitaire dans la presse écrite.

Les candidats retenus pour participer au concours seront informés par convocation écrite, en outre, la liste nominative des candidats concernés, sera affichée sur le site de la direction générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion,

Les candidats non retenus pour participer au concours, peuvent introduire un recours auprès de l'autorité ayant pouvoir de nomination qui doit statuer sur le dit recours et répondre aux intéressés au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de déroulement du concours,

Observations :

*Les attestations de fin d'étude à l'université ou instituts de formation ne seront pas prises en considération.

*Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais d'inscription, ne sera pas pris en considération.